



PROTOCOLE MEDICAL LFB COVID-19

SAISON 2021 - 2022

SEPTEMBRE 2021



PRÉAMBULE

Protocole établi à la date du 13/09/2021 en considération de la situation sanitaire actuelle et de la progression de la vaccination, fortement conseillée pour tous (joueuses, staffs, dirigeants).

Le protocole est susceptible de révision en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

LE PASS SANITAIRE

- 1. Vaccination avec cycle vaccinal complet**
- 2. Certificat de rétablissement (Test PCR positif ou antigénique de plus de 11 jours et de moins de 6 mois)**
- 3. Un test négatif PCR, antigénique ou auto test certifié de moins de 72 heures (ex: test mercredi, résultat jeudi pour match samedi)**

JOUEUSE VACCINÉE

CYCLE VACCINAL COMPLET AVANT LE DÉBUT DU CHAMPIONNAT

- 1 semaine après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
- 1 semaine après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
- Fournir attestation QR-CODE au Médecin LFB avec le dossier du SMR
- Document confidentiel à transmettre exclusivement au Médecin LFB. Le club employeur doit formaliser qu'il a l'accord de la personne concernée pour le transmettre.

CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE

Le Contrôle du Pass Sanitaire sera fait pour tout le personnel concerné (protocole 20/21), à l'entrée de l'enceinte sportive.

Il sera effectué par le référent COVID du club (ou par la Collectivité avec retour au référent) pour son équipe et pour l'équipe visiteuse lors des rencontres. En cas de problème, il en informe la LFB et l'arbitre qui le notifie sur la feuille de match.

Tenue d'un registre obligatoire comprenant nom de la personne habilitée à faire des contrôles + date et heure du contrôle.

Les résultats des tests PCR ou antigéniques ou autotests certifiés de moins de 72 heures doivent être envoyés dès réception, par email au Médecin LFB pour être autorisé à participer à la rencontre.

CAS SYMPTOMATIQUE COVID-19

Toute joueuse ou membre de la délégation surveillée, qui fait l'objet de symptômes évoquant un Covid-19 doit faire immédiatement une PCR, quelque soit son statut immunitaire ou vaccinal et doit être placé à l'isolement en attendant le résultat de la PCR.

En cas de positivité, isolement 10 jours au moins et la reprise de l'entraînement sera évaluée par le médecin du club au vue d'un avis cardiologique.

En cas de négativité, reprise de l'activité.

GESTION DES CAS CONTACTS

Les cas contacts bénéficieront d'une PCR.

Cas contacts vaccinés :

Test immédiat

- Si le test est négatif : **pas d'isolement** et test 7 jours plus tard
- Si le test est positif : isolement au moins 10 jours à partir de la date du test

Cas contacts non vaccinés :

Test immédiat

- Si le test est négatif : **isolement** et test 7 jours plus tard
- Si le test est positif : isolement au moins 10 jours à partir de la date du test

REPORT DES RENCONTRES SUITE CAS DE COVID-19

Pour jouer la rencontre il faut 7 joueuses autorisées à participer et 1 entraîneur principal ou assistant. Une demande de report, avant la rencontre, pour insuffisance de joueuses pourra être faite auprès de la LFB.

Rappel :

- **Seront isolées les personnes positives à la Covid-19 et les personnes cas contact non vaccinées; une suspension temporaire de l'autorisation à participer, notifiée par la CHNC sur avis médical, sera envoyée au club concerné.**
- **Les autres pourront prendre part à la rencontre.**

Procédure d'urgence:

Même procédure que la saison 20/21; quand impossibilité de tests PCR alors tests antigéniques.



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80